



**PROCÈS VERBAL**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

**Étaient présents :**

Mesdames Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Irène SERVIERES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Pierre CHASSAING, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à monsieur Michel ESCURE, Madame Marie-Pierre PERRIER.

**Secrétaire de séance :** Madame Irène SERVIÈRES.

**Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-36 : Tarifs 2026 : location salle polyvalente, location de matériel Communal**

Faisant suite à la commission finance du 8 novembre dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente « Marie-Aimée Marpillat » et du matériel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi qu'il suit :

Location salle polyvalente seule (1 jour hors weekend pour particuliers):	50,00€.
Location salle polyvalente seule (1 jour pour professionnels)	50,00€.
Location salle polyvalente seule (2 jours)	100,00€.
Location salle polyvalente seule (1 jour hors week-end pour extérieur)	150,00€.
Location salle polyvalente seule (2-jours pour extérieur)	250,00€.
Office (par jour)	40,00€.
Chauffage (par jour)	50,00€.
Location du matériel « Table » - (2 jours)	1,00 €.
Location du matériel « Table » - (1 semaine)	3,00 €.
Location du matériel « Chaise » - (2 jours)	0,50 €.
Location du matériel « Chaise » - (1 semaine)	1,50 €.

**Vote : Pour :13**

## Délibération n° 2025-37: Tarifs 2026 : location salle de Poumeyrol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle « Joël Dauzier » de Poumeyrol, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi qu'il suit :

Location salle de « Poumeyrol » Hiver - (1 jour)	50,00 €.
Location salle de « Poumeyrol » Hiver - (2 jours)	90,00 €.
Location salle de « Poumeyrol » Hiver - (1 semaine)	250,00 €.
Location salle de « Poumeyrol » Été - (1 jour)	30,00 €.
Location salle de « Poumeyrol » Été - (2 jours)	50,00 €.
Location salle de « Poumeyrol » Été - (1 semaine)	120,00 €.
Location salle de « Poumeyrol », Extérieur - (2 jours)	180,00 €.
Location salle de « Poumeyrol », Extérieur - (1 semaine)	500,00 €.

**Vote : Pour : 13**

## Délibération n° 2025-38 : Tarifs concession de cimetière, columbarium, cavurne, jardin du souvenir

### Concession de cimetière :

Concession cinquantenaire : 1 place : 180,00 €.  
2 places : 280,00 €.

## Columbarium :

Concession 15 ans : 1 case : 180,00 €.  
30 ans : 1 case : 280,00 €.

## Cavurne : Prix du monument :

Concession 15 ans : 160,00 €.  
30 ans : 260,00 €.

## Jardin du souvenir : inscription de l'identité du défunt :

**Jardin du souvenir : inscription de l'identité du défunt :** 50,00 €.

**Vote : Pour : 13**

## Délibération n° 2025-39 : Tarifs scolaires 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi qu'il suit :

Cantine scolaire, repas enfant 2,50 €.  
Cantine scolaire, repas instituteur : 6,60 €.

Les tarifs de la garderie sont définis comme suit :

Garderie de moins d'une heure :	1,40 €.
Garderie de plus d'une heure :	2,60 €.
Garderie de plus de 2 heures 30 :	3,85 €.
Garderie du mercredi (matinée) :	8,00 €.
Garderie du mercredi (matinée) enfants non scolarisés à Cornil :	12,00 €.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-40 : Loyer 2026 du salon de coiffure**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le loyer du salon de coiffure pour 2026, à 190,00€ mensuels, à compter de la date de révision annuelle.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-41: Loyer 2025 appartement de Poumeyrol**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le loyer de l'appartement de Poumeyrol pour 2026 à 207,50€ mensuels, à compter de la date de révision annuelle.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-42 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est prudent, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, de renouveler le contrat de ligne de trésorerie.

Après avoir pris connaissance et étudié l'offre de la caisse d'épargne et du crédit agricole le conseil municipal opte pour la proposition du crédit agricole pour un montant maximum de 150 000,00 €.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-43 : Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Le trésorier a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur. Le montant total des pièces irrécouvrables est de 26,65 € et correspond à des titres émis sur la période 2017 à 2020.

À la lumière de ces éléments, il est proposé de réserver une suite favorable à la demande du trésorier principal soit une perte totale de 26,65 euros.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-44 : Destination des coupes de bois – exercices 2025/2026 – Affouage Forêt Sectionale des Bordes**

L'opération d'affouage concernant les coupes de bois sur le territoire de la forêt sectionale des Bordes sur la commune de CORNIL est renouvelé.

L'exploitation des coupes listées sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la responsabilité de Messieurs Michel BORDES et Christian PICARD.

La taxe affouagère est fixée à 8€ par stère de bois dans la limite de 15 stères maximum par affouagiste.

**Vote : Pour : 13**

**Délibération n° 2025-45 : Destination des coupes de bois – exercices 2025/2026 – Affouage Forêt Sectionale de La Ramade**

L’opération d’affouage concernant les coupes de bois sur le territoire de la forêt sectionale de la Ramade sur la commune de CORNIL est renouvelée.

À ce titre, il est nécessaire de modifier la destination de la coupe de la parcelle n° 3.A, fixée par délibération n° 2024/48 du 14 novembre 2024 en vente avec mesure sur pied, vers une destination d’affouage délivré sur pied.

L’exploitation des coupes listées sera réalisée par les bénéficiaires de l’affouage sous la responsabilité de Messieurs Sylvain BESSE, Frédéric CHAMBODIE, Marceau BOURDARIAS.

La taxe affouagère est fixée à 8€ par stère de bois dans la limite de 15 stères maximum par affouagiste.

**Vote : Pour : 13**

**Délibération n° 2025-46 : Maison médicale : nouveau bail accordé à madame ANDREI**

Un bail professionnel pour le local vacataire de la maison médicale doit être conclu avec madame ANDREI, médecin psychiatre qui souhaite s’installer sur la commune.

Afin de faciliter son installation, monsieur le maire propose une exonération de loyer et charges pour la période du 15 septembre 2025 au 30 novembre 2025.

**Vote : Pour : 13**

**Délibération n° 2025-47 : Modification des statuts de la FDEE 19**

La révision des statuts de la Fédération Départementale d’Électrification et d’énergie de la Corrèze concerne :

- La modification du secteur (le canton de La Roche- Canillac serait rattaché à celui de Ste Fortunade) ;
- L’habilitation de la FDEE 19 concernant le Plan de Corps de Rue Simplifié ;
- De nouvelles compétences (Éclairage sportif, éclairage des monuments, entretien de l’éclairage public).

**Vote : Pour : 13**

**Délibération n° 2025-48 : Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d’une procédure de labellisation**

Après avoir recueilli l’avis du comité social territorial, la commune souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation est fixé à 30€ par agent.

**Vote : Pour : 13**

**Délibération n° 2025-49 : Mise à jour de la délibération relative à la gestion des travaux supplémentaires**

Le maire présente la mise à jour du projet de gestion des travaux supplémentaires que peuvent être appelés à effectuer les agents communaux. Le Comité Social territorial a émis un avis favorable en date du 14 octobre 2025.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-50 : Compte personnel de formation**

Le compte personnel de formation (CPF) permet aux agents de capitaliser des heures de formation qu'ils peuvent utiliser pour accéder à une qualification et développer leurs compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Il appartient à la commune d'en fixer les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré plafonne le montant des frais de formation à 1000 € par agent et par formation dans la limite de 2 agents par an. Le montant des frais annexes occasionnés par les déplacements est plafonné à 150€ maximum par agent et par formation.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n° 2025-51 : : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel : appel de cotisation**

Le contrat d'assurance couvrant les risques sanitaires du personnel arrive à échéance et doit être renouvelé.

Le conseil municipal approuve la proposition de la CNP qui est identique à celle de 2025.

**Vote : Pour : 13**

### **Délibération n°2025-52 : Maison médicale : modification d'un bail accordé à mesdames LEYRAT, GOUNET et SCHMITT**

En raison du départ de madame Elsa LEYRAT, ostéopathe, il est nécessaire de modifier le bail locatif du local professionnel partagé avec mesdames Juliette GOUNET et Leslie SCHMITT. Madame Juliette GOUNET souhaite récupérer le créneau d'une journée disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Vote : Pour : 13**

### **Divers**

#### **➤ Syndicat des eaux du Maumont :**

Afin de vérifier le taux de particules nocives (tuyaux polluants déployés avant 1980) le syndicat des eaux doit effectuer 2 contrôles à 2 endroits différents de la commune et communiquer les résultats à l'ARS.

#### **➤ Matériel informatique de la mairie**

Le serveur de la mairie est à changer. 3 devis à étudier : Berger Levraut, ACS'iT, @ MEDIA solutions.

Après concertation, @ MEDIA Solutions est retenu car propose des prestations plus complètes et une assistance à proximité pour un tarif équivalent.

#### **➤ Chaudière de l'école**

Une réflexion doit être engagée sur le choix du chauffage de l'école : soit une chaudière bois pour l'ensemble de l'école, soit une PAC réversible pour les 3 classes et la garderie avec une chaudière plus petite pour le reste.

## Questions diverses

### ➤ Éclairage public

L'éclairage public sera désormais éteint à 23h.  
Il est à noter que depuis le passage aux LEDS, il est de nouveau déréglé.

La séance est levée à 20h20.

Le maire



Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire de séance

Irène SERVIÈRES